AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0547
FR0000033219-FS0248

7 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

ALTAREA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2018, M. Stéphane Theuriau a déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 6 mars 2018, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAREA et détenir désormais seul 49 472 actions ALTAREA représentant autant de droits de vote, soit 0,31% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de la sortie, de M. Stéphane Theuriau du concert qu'il formait avec M. Alain Taravella, sa famille et les sociétés Alta Groupe, Altafi 2, Alta Patrimoine et Altager qu'il contrôle, d'une part, et M. Jacques Nicolet ainsi que la société Everspeed qu'il contrôle d'autre part.

À cette occasion, le concert formé par MM. Alain Taravella et Jacques Nicolet et les sociétés qu'ils contrôlent **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 6 mars 2018, 7 349 471 actions ALTAREA représentant autant de droits de vote, soit 45,79% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Alta Groupe[2]	3 999 978	24,92
Alta Patrimoine[2]	2 174 586	13,55
Altager[2]	941 910	5,87
Altafi 2[2]	10	ns
Famille Alain Travella	140 210	0,87
Total Alain Taravella	**7 256 694**	**45,21**
Everspeed[3]	92 776	0,58
Jacques Nicolet	1	ns
Total Jacques Nicolet	**92 777**	**0,58**
Total concert	**7 349 471**	**45,79**

[1] Sur la base d'un capital composé de 16 051 842 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée par M. Alain Taravella.
[3] Société anciennement dénommée JN Holding contrôlée par M. Jacques Nicolet.